



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-03

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR Sciences économiques

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 22 février 2012 portant Statuts de l'UFR Sciences économiques ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-31 à n°2023-10-27-34 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'UFR Sciences économiques

- Collège A
 - o La liste « EC du Collège A »
- Collège B
 - o La liste « Sciences économiques - Collège B »
- Collège BIATSS
 - o La liste « BIATSS »
- Collège Usagers
 - o La liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »
 - o La liste « Les économistes : professionnalisation, mérite, excellence »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre de listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

La directeur de l'UFR Sciences économiques ainsi que son responsable administratif sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Przemysław SOKOLSKI

Annexe : Liste recevable

Nom : EC du Collège A

Soutien : /

1	Madame	Liliane	BONNAL (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Stephane	GUENERET
3	Madame	Anne Gael	VAUBOURG
4	Monsieur	Cornel	OROS
5	Monsieur	Taoufik	RAJHI
6	Monsieur	Ahmed	TRITAH

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Sciences économiques - Collège B

Soutien : /

1	Monsieur	Marc	POURROY (<i>Délégué de liste</i>)
2	Madame	Alexandra	POPESCU
3	Monsieur	Philippe	ROGEON
4	Madame	Morgane	PLANTIER
5	Monsieur	Bastien	BERNELA
6	Madame	Eliane	JAHAN

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : BIATSS

Soutien : /

1	Monsieur	Benjamin	GUIMOND
---	----------	----------	---------

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes

Soutien : AFEP

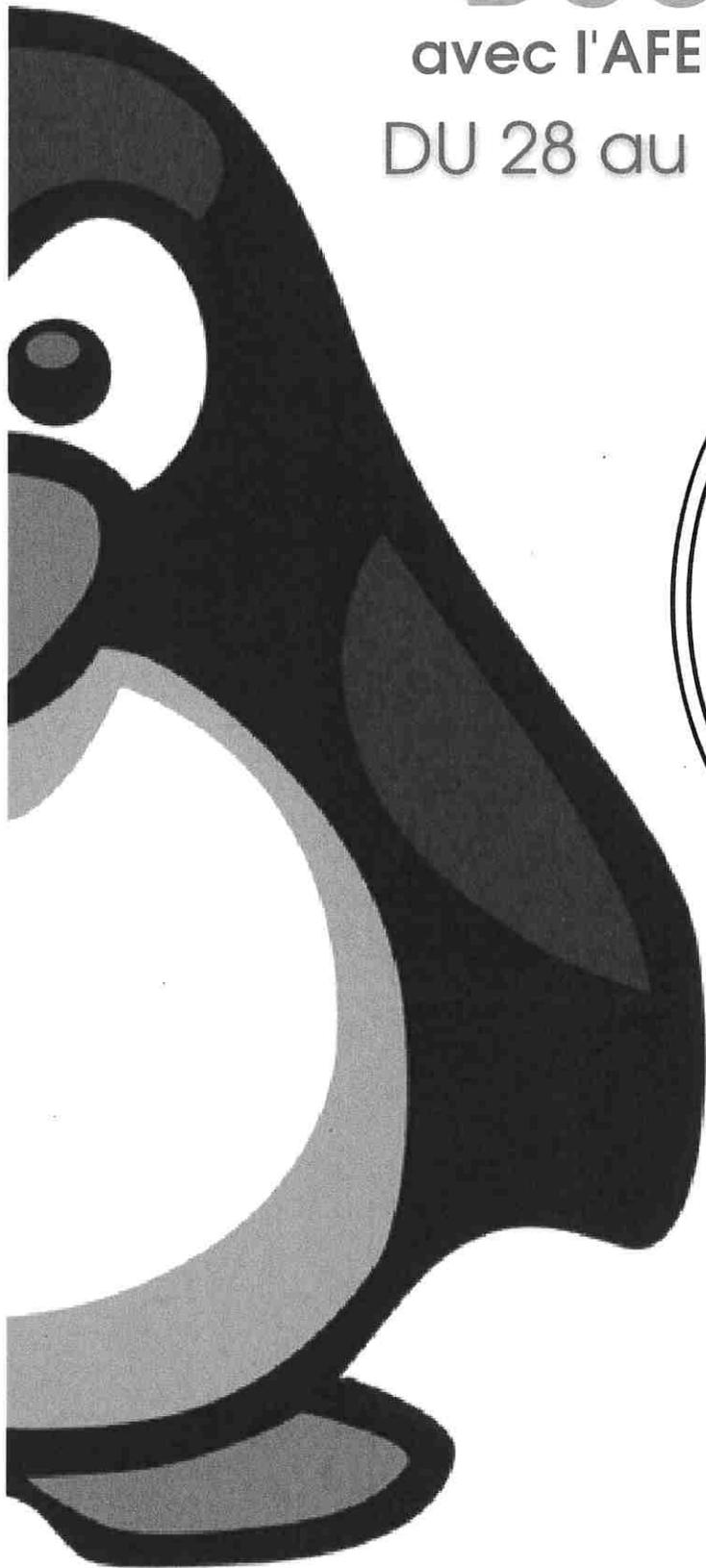
1	Madame	Rachelle	BOUCHET (<i>Déléguée de liste</i>)	Titulaire
2	Monsieur	Antoine	GRETEAU	Titulaire
3	Madame	Caroline	MELIN	Titulaire
4	Monsieur	Clency	VERO	Titulaire
5	Madame	Chloe	GEORGES	Titulaire
6	Monsieur	Arthur	GIRAUD	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

BOUGE TA FAC

avec l'AFEP et tes assos étudiantes

DU 28 au 30 novembre, JE VOTE



X

 @AFEP_POITIERS

 @AFEP.POITIERS

 AFEP POITIERS

 AFEP

FAGE
LES ASSO ETUDIANTES

 **Asso l'UP**
de l'UP
Université de Poitiers

NOS ENGAGEMENTS...

1 Intégrer dans chaque cursus un temps de formation sur la **transition écologique**, la lutte contre les **violences sexistes et sexuelles**, et la lutte contre les **discriminations**.

2 Lutter pour des **modalités d'examens justes et équilibrées**.

3 Accompagner les associations dans l'animation de la **vie étudiante**

4 Défendre des **capacités d'accueil larges**, en adéquation avec les conditions matérielles, pour lutter contre la sélection dans l'enseignement supérieur.

5 Garantir la construction d'emploi du temps prenant en compte le **bien-être étudiant** et la **qualité de vie** et d'étude.

6 **Améliorer la communication** entre la communauté étudiante, les acteurs de la formation

7 **Faciliter l'accès à l'engagement**, sa reconnaissance et la **valorisation des compétences** qu'il permet de développer.

8 Intégrer pleinement la **transition écologique** dans les formations et l'animation de la vie étudiante.



avec l'AFEP et tes assos étudiantes



Annexe : Liste recevable

Nom : Les économistes : professionnalisation, mérite, excellence

Soutien : /

1	Madame	Izaora	GLAIN	Titulaire
2	Monsieur	Dylan	SUAUD (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
3	Madame	Samira Ines Leslie	TOURE	Titulaire
4	Monsieur	Daniel	SOARES MARQUES	Titulaire
5	Madame	Alicia	LE FRERE	Titulaire
6	Monsieur	Pierre	BOYER	Suppléant(e)
7	Madame	Rouguiatou	BALDE	Suppléant(e)
8	Monsieur	Kevin	LAGRANGE	Suppléant(e)
9	Madame	Lou-Anne	BURLAUD	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

LES ÉCONOMISTES : PROFESSIONNALISATION, MÉRITE, EXCELLENCE

NOS PROPOSITIONS :

